

SOS OCÉANS

GREENPEACE

IMMERSION

**DÉNONCER LE PILLAGE
DES OCÉANS**

**DOSSIER D'INVESTIGATION N°3
FÉVRIER 2012**



LE VRAI PRIX DU PILLAGE DES OCÉANS

QUAND L'ARGENT DU CONTRIBUABLE EUROPÉEN
FINANCE LA RAZZIA DES CHALUTIERS-USINES SUR
LES EAUX D'AFRIQUE DE L'OUEST



UN CONSTAT SANS ÉQUIVOQUE NOS MERS SONT SUREXPLOITÉES

« Notre flotte est "obèse" – et nos efforts pour la faire maigrir n'ont pas donné de résultats. Gaspiller l'argent des contribuables dans des subventions nuisibles doit cesser. Il nous faut réduire la surcapacité et faire chuter la taille de la flotte. »

Maria Damanaki, Commissaire européenne pour les Affaires maritimes et la pêche¹

Le problème fondamental auquel le secteur européen de la pêche est confronté est sa surcapacité. La flotte européenne, bien trop grande et trop puissante, prélève davantage de ressources que la mer ne peut en fournir. La mauvaise gouvernance de la Politique commune des pêches (PCP) a favorisé l'exploitation excessive des eaux communautaires, et les gouvernements européens n'ont fait que peu d'efforts pour atténuer la puissance destructrice de leur flotte hypertrophiée.

À l'heure où l'Europe s'apprête à adopter une réforme cruciale de la PCP, Greenpeace dénonce, dans ce nouveau dossier d'investigation, la mauvaise gestion des pêcheries européennes, financée par le contribuable européen dans le cadre de la PCP. Dans le premier volet de la série « Immersion », Greenpeace expliquait comment la PCP était détournée pour servir les intérêts de certains pays européens, et notamment pour financer les activités illégales d'un baron de la pêche industrielle espagnole². Dans le deuxième numéro, Greenpeace condamnait une autre aberration de la PCP : le financement du crime écologique perpétré par le chalutage profond³.

Dans ce nouveau numéro, nous dénonçons la stratégie de l'Union européenne et de ses États membres qui, au lieu de régler le problème de la surpêche en Europe, le « délocalise » dans des eaux lointaines. L'argent du contribuable européen sert à financer l'expansion des navires industriels européens dans d'autres zones de pêche,

au large de l'Afrique de l'Ouest et dans l'océan Pacifique, entraînant le pillage des ressources halieutiques de pays parmi les plus pauvres du monde. Afin d'illustrer les effets dévastateurs de ce phénomène sur les stocks de poissons et pour les populations côtières, Greenpeace a concentré ses recherches sur la flotte industrielle de l'Association des chalutiers-congélateurs pélagiques (Pelagic Freezer-Trawler Association – PFA), qui se compose de 34 chalutiers-usines parmi les plus gros et les plus puissants au monde.

Il n'est pas trop tard pour changer de cap. L'Union européenne peut mettre en place des pêcheries durables et équitables en saisissant l'opportunité – qui ne se présente qu'une fois tous les 10 ans – de réformer radicalement la PCP. Greenpeace appelle les gouvernements des États membres et le Parlement européen à faire preuve de volonté pour empêcher la flotte européenne de ravager les océans, qui sont notre patrimoine commun, et préserver les populations qui dépendent des ressources halieutiques pour survivre.



SOMMAIRE

- 02 UN CONSTAT SANS ÉQUIVOQUE
- 03 PILLER LES OCÉANS, À QUEL PRIX ?
- 04 UN ÉCHEC CUISANT
- 05 DÉLOCALISER LE PROBLÈME DE LA SURPÊCHE
- 05 LA RUÉE VERS L'AFRIQUE
- 06 LES DENTS DE LA MER
- 08 COMMENT LA PFA S'EST MONDIALISÉE
- 09 VOLER LES PLUS PAUVRES
- 10 MERCI POUR TOUS CES POISSONS, ET À LA PROCHAINE
- 11 REDONNONS LA SANTÉ À NOS OCÉANS



PILLER LES OCÉANS, À QUEL PRIX ? CUPIDITÉ ET GASPILLAGE AUX FRAIS DU CONTRIBUABLE EUROPÉEN



Prises accessoires d'espèces démersales, notamment de requins, à bord d'un chalutier de la PFA au large de la Mauritanie.

- Aujourd'hui, l'Union européenne réalise près d'un quart de ses prises dans les eaux internationales et les eaux de pays étrangers, notamment au large de l'Afrique de l'Ouest⁴.
- L'Union européenne envoie des chalutiers parmi les plus gros et les plus puissants du monde pêcher dans les eaux ouest-africaines, dont au mois 16 navires de l'Association des chalutiers-congélateurs pélagiques (PFA), basée aux Pays-Bas.
- En Afrique de l'Ouest, la plupart des stocks de poissons d'intérêt commercial sont désormais pleinement exploités ou surexploités⁵.
- Un navire de la PFA pêche en une seule journée autant de poissons que 56 embarcations traditionnelles mauritaniennes en une année⁶.
- On compte quelque 1,5 million de pêcheurs artisanaux exerçant leur activité au large des côtes d'Afrique occidentale⁷, et plusieurs millions de personnes tirent leurs moyens de subsistance de la transformation du poisson, de la construction et l'entretien des bateaux de pêche, du transport des marchandises et de leur vente sur les marchés.
- En une seule expédition, un navire de la PFA tournant à plein régime rejette en mer une quantité de prises accessoires (poissons morts ou mourants) correspondant en moyenne à la consommation annuelle de poissons de 34 000 Mauritaniens⁸.
- Au cours des 15 dernières années, on estime qu'une vingtaine de chalutiers pélagiques européens pêchant dans les eaux mauritaniennes ont entraîné des prises accessoires de 1 500 tortues appartenant à des espèces en voie d'extinction, plus de 18 000 raies géantes (dont des raies manta menacées d'extinction) et plus de 60 000 requins (dont des requins-marteaux en voie de disparition)⁹.
- D'après les estimations, l'Union européenne a déboursé 142,7 millions d'euros pour sécuriser les droits de pêche des navires de la PFA dans les eaux de la Mauritanie et du Maroc, entre 2006 et 2012¹⁰. Ces droits d'accès ont été financés à hauteur de plus de 90 % par le contribuable européen¹¹.

UN ÉCHEC CUISANT

POURQUOI LA POLITIQUE COMMUNE DES PÊCHES (PCP) NE FONCTIONNE PAS

« Les stocks halieutiques européens sont victimes d'une surexploitation depuis plusieurs décennies, et la taille des flottes de pêche demeure disproportionnée par rapport aux ressources disponibles. La conjugaison de ces facteurs fait qu'il y a trop de navires pour trop peu de poissons et qu'un grand nombre de segments de la flotte européenne ne sont pas viables économiquement. » *Commission européenne, Livre vert, Réforme de la politique commune de la pêche*¹²

L'objectif affiché de la Politique commune des pêches est de « garantir une exploitation des ressources aquatiques vivantes qui crée les conditions de durabilité nécessaires tant sur le plan économique, environnemental, qu'en matière sociale¹³ ». Mais depuis son instauration, il y a plus de 40 ans, la PCP n'a manifestement pas rempli sa mission. Au contraire, elle a privilégié le court

terme et les intérêts des bateaux européens les plus destructeurs en leur attribuant des subventions et des quotas de pêche trop généreux¹⁴, et en soutenant le développement de leur présence dans les eaux étrangères. Ces pratiques se sont traduites par un désastre environnemental, des performances économiques médiocres et un déclin de la stabilité sociale et de l'emploi.

La Commission européenne a reconnu cet échec. Dans une étude indépendante, commandée par la Commission, les auteurs vont jusqu'à affirmer que la PCP « nie les principes de base d'un développement durable » et est à l'origine « d'une pression de pêche excessive entraînant l'érosion de la productivité actuelle et future des stocks de poissons¹⁵. »

La PCP, dans sa forme actuelle, n'est pas parvenue à maintenir la puissance et la capacité de la flotte européenne à des niveaux durables, ni à promouvoir les avantages d'une pêche à petite échelle et à faible impact¹⁶. À moins de réformer en profondeur cet instrument, l'avenir des populations côtières vivant de la pêche est compromis. Il faut saisir la possibilité de transformer radicalement la PCP pour mettre fin à la surpêche et amorcer la transition vers des pratiques durables et plus respectueuses de l'environnement.

DANS L'ENSEMBLE DE L'UNION EUROPÉENNE, LES PÊCHEURS ARTISANS N'ONT BÉNÉFICIÉ QUE DE 20 % DES QUOTAS DE PÊCHE, ALORS QU'ILS REPRÉSENTENT 80 % DES EMPLOIS DU SECTEUR¹⁷.

DAVID CONTRE GOLIATH

Toutes les méthodes de pêche n'affectent pas l'environnement dans la même mesure. Il existe diverses conséquences directes sur les espèces halieutiques et leurs habitats, et différents impacts indirects liés, entre autres, aux émissions de gaz à effet de serre. Les pêcheries artisanales, qui se pratiquent à petite échelle, n'ont pas toutes un faible impact. Mais dans l'ensemble, elles ont tendance à être bien moins dommageables pour l'environnement et à présenter des taux de rejet de poissons en mer moins élevés que les pêcheries industrielles de grande échelle¹⁸. En général, les artisans pêcheurs utilisent des engins dormants ou sélectifs, et consomment bien moins de carburant¹⁹. Les petites pêcheries emploient également plus de personnel pour la même valeur de capture, et apportent des bénéfices sociaux, culturels et économiques aux populations côtières²⁰.



DÉLOCALISER LE PROBLÈME DE LA SURPÊCHE

COMMENT LA FLOTTE EUROPÉENNE ENGLOUTIT LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ÉTRANGÈRES POUR ENTREtenir SON OBÉSITÉ

« La réduction des quotas de pêche au merlan bleu pourrait nous conduire à réduire nos efforts de pêche dans les eaux réglementées par l'Union européenne ou par la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est. Ainsi, nous pourrions retirer de cette flotte jusqu'à trois navires, pour lesquels nous devons trouver une alternative en les affectant à la flotte opérant au large des côtes mauritaniennes ou dans le Pacifique Sud. » *Gerard van Balsfoort, président de l'Association des chalutiers-congélateurs pélagiques (PFA)*²¹

La flotte européenne est en capacité d'exercer une pression de pêche deux à trois fois supérieure à la capacité de renouvellement naturel des stocks²², ce qui met en péril la future productivité du secteur. D'après la Commission européenne, ce déséquilibre structurel est l'un des principaux défis que doit relever l'industrie européenne de la pêche²³.

Jusqu'à présent, les rares initiatives qui ont été prises pour tenter de diminuer cette surcapacité ont été vaines. En moyenne, les flottes n'ont été réduites que de 2 à 3 % par an depuis la dernière réforme de 2002. De plus, cette réduction a été compensée par l'augmentation de la puissance de pêche, rendue possible par des améliorations technologiques et une efficacité accrue des flottes²⁴.

Cette conjugaison surcapacité / surpêche a rendu les flottes vulnérables aux pressions économiques externes, et la recherche du profit immédiat a sapé la viabilité économique à long terme du secteur²⁵. Mais plutôt que de trouver une solution au problème, les gouvernements européens ont préféré le « délocaliser » en achetant des droits d'accès aux zones de pêche étrangères, par le biais d'accords de partenariat. Leurs navires surdimensionnés ont ainsi pu continuer à mener des activités de pêche destructrices.



LA RUÉE VERS L'AFRIQUE

DES POPULATIONS PAUVRES DÉPOSSÉDÉES PAR DES FLOTES ÉTRANGÈRES

« Il y a trop de bateaux. Il y a 10 ans, il me suffisait de sortir une journée pour pêcher ce dont j'avais besoin. Aujourd'hui, il m'arrive de prendre la mer pendant deux semaines et de m'aventurer au large. Pourtant, mes prises continuent de diminuer. » *Ismael Harouna, pêcheur artisan mauritanien*²⁶

L'Afrique de l'Ouest ne possède pas de système de gestion efficace des pêcheries. Il n'existe aucun moyen de faire correctement respecter le droit maritime, et les connaissances scientifiques de la région et de ses espèces aquatiques restent limitées. Les gouvernements de la région n'ont pas été en mesure d'établir l'infrastructure nécessaire au développement de pêcheries durables, qui aurait permis aux populations du littoral de vendre leur poisson aux pays de l'UE et du monde entier.

Depuis les années 1960, les communautés locales ont vu d'énormes navires de pêche débarquer sur leurs côtes en provenance d'Asie, de Russie et d'Europe. Au début, il n'existait pas de concurrence acharnée avec les pêcheurs locaux : les eaux étaient très poissonneuses, et la dépendance locale envers les produits de la mer n'était pas aussi forte qu'aujourd'hui. Mais au fur et à mesure que les bateaux étrangers devenaient plus nombreux, on a assisté à une diminution des prises et à une augmentation de la dépendance des gouvernements de la région envers les revenus tirés de la vente de droits de pêche aux entreprises et pays étrangers.

Depuis 1990, les ressources halieutiques de l'Afrique de l'Ouest, autrefois abondantes, n'ont cessé de diminuer²⁷ et la plupart des stocks de la région sont désormais pleinement exploités ou surexploités²⁸. Aujourd'hui, les bateaux-usines européens pêchent chaque année 235 000 tonnes de petits pélagiques dans les eaux du Maroc et de la Mauritanie ; il s'agit de la principale pêcherie européenne hors des eaux communautaires²⁹. Pendant ce temps, les pêcheurs locaux voient leurs prises s'amenuiser, et leurs coûts et charges de travail augmenter. Ils sont contraints d'aller de plus en plus loin pour exercer leur métier. De plus, ils doivent souvent rivaliser avec les chalutiers industriels dans des eaux dangereuses auxquelles leurs petites embarcations ne sont pas adaptées, ce qui augmente les risques d'accidents et de mort en pleine mer³⁰.

Le poisson constitue une source de protéine essentielle pour les populations côtières d'Afrique de l'Ouest. Un effondrement des ressources halieutiques dans cette région aurait des effets catastrophiques pour les habitants.

« IL Y A DU MONDE ICI, PLEIN DE PETITS BATEAUX MAROCAINS... PARFOIS, IL NOUS ARRIVE DE RETROUVER LEURS PETITS ENGIN DE PÊCHE DANS NOS FILETS... IL N'EST PAS RARE QUE LES PÊCHEURS S'APPROCHENT TRÈS PRÈS POUR TENTER DE RÉCUPÉRER LEUR MATÉRIEL. » *Témoignage (blog) d'un membre de l'équipage d'un chalutier de la PFA*³¹

LES DENTS DE LA MER

LES CHALUTIERS-USINES DE LA PFA COMPTENT PARMIS LES PLUS GROS NAVIRES DE PÊCHE DU MONDE

« Hier, nous avons réussi à rafler 200 tonnes de poissons (soit 200 000 kilos)... En un seul coup de filet. Des maquereaux, des chinchards et des sardines. Je crois que je ne partirai pas d'ici avant d'avoir rempli le bateau à ras bord. »

Témoignage (blog) d'un membre de l'équipage du *Dirk Diederik*, navire de la PFA, en expédition dans le sud du Maroc³²

L'Association des chalutiers-congélateurs pélagiques (PFA) représente les intérêts de neuf entreprises européennes des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne et de Lituanie³³. Toutes ces entreprises sont affiliées à trois sociétés néerlandaises : Parlevliet en van der Plas, Cornelis Vrolijk/Jaczon et Willem van der Zwan & Zonen. Les membres de la PFA exploitent au total 34 chalutiers-congélateurs pélagiques. Pour la période 2007-2009, ils ont affiché un chiffre d'affaires annuel d'environ 490 millions d'euros, et un bénéfice de près de 55 millions d'euros³⁴.

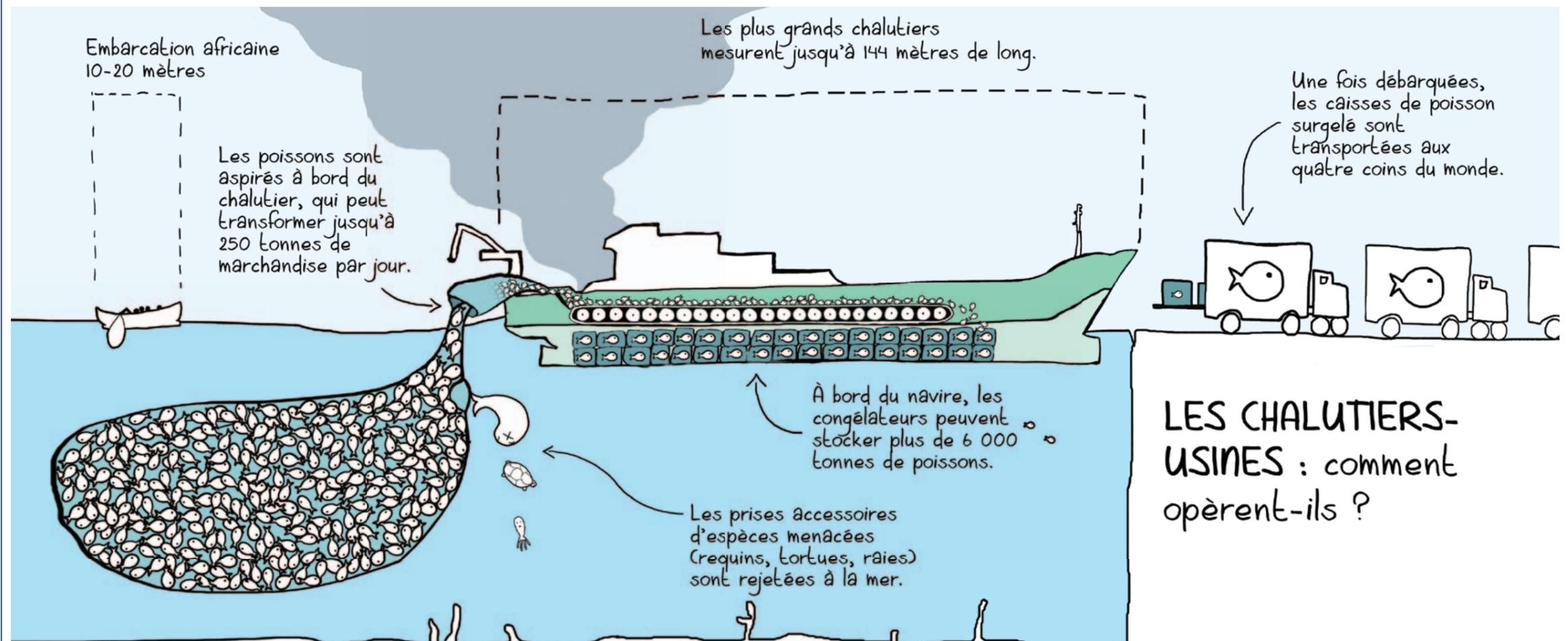
Ces entreprises pêchent, transforment et commercialisent des espèces pélagiques telles que le hareng, le maquereau, le chinchard, la sardine, la sardinelle, la grande argentine, le merlan bleu et le chinchard du Pacifique³⁵. Plusieurs de ces pêcheries pratiquées dans l'Atlantique nord-ouest, le Pacifique et au large de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas durables³⁶.

Les navires de la PFA font partie des plus gros bateaux de pêche du monde. Les chalutiers de l'association arrivent en tête de la liste des 20 premiers bateaux de pêche européens en termes de longueur, de puissance motrice et de jaugeage brut (volume intérieur brut). L'Annelies Ilena, bateau de la PFA battant pavillon néerlandais, est le plus grand et le plus puissant navire de pêche de la flotte européenne³⁷.

Les bateaux de la PFA peuvent rester en mer plusieurs semaines d'affilée car nombre d'entre eux disposent d'une importante capacité de stockage (souvent plus de 6 000 tonnes³⁸) et transfèrent leurs captures en pleine mer à des navires auxiliaires. Ils utilisent d'énormes filets (chaluts) dont la longueur peut atteindre 600 mètres et l'ouverture 200x100 mètres³⁹.

La flotte de la PFA est également équipée de technologies sonar et satellite, qui lui permettent de localiser des bancs de poissons dans un rayon de trois kilomètres. En général, les navires de la flotte travaillent ensemble pendant la phase de repérage pour couvrir de grandes surfaces. Par exemple, l'ensemble de la zone de pêche mauritanienne peut être passée au crible en quelques jours seulement⁴⁰.

Les navires de la PFA peuvent pêcher et transformer 200 à 250 tonnes environ de poissons par jour, à bord de leurs usines flottantes⁴¹. Lorsque le chalut est approché de la poupe du navire, le poisson est aspiré dans des réservoirs d'eau de mer, où il est réfrigéré. Le poisson est ensuite acheminé vers des trieuses, puis transporté sur des tapis roulants jusque dans des congélateurs, où il est surgelé par blocs de 20 à 22 kg, en fonction de la qualité du poisson⁴².



À QUOI CORRESPOND LA CAPACITÉ DE PÊCHE ?

La « capacité de pêche » décrit l'ensemble des moyens d'un bateau ou d'une flotte de pêche. Les principaux facteurs qui entrent en considération dans la capacité de pêche sont :

- les caractéristiques du bateau, telles que le tonnage et la capacité totale de stockage, la puissance motrice, la capacité de réfrigération, etc. ;
- les caractéristiques des engins de pêche, généralement divisés en deux groupes : les engins actifs ou arts traînants (essentiellement les chaluts) et les engins passifs ou arts dormants (filets maillants ou casiers) ;
- les caractéristiques de fonctionnement, telles que la distance par rapport aux zones de pêche, les technologies de détection (sonar, etc.), le prix du carburant,



la biologie des espèces ciblées ou encore l'expérience de l'équipage.

Ainsi, l'évaluation de la capacité de pêche résulte d'un calcul complexe, qui tient compte de caractéristiques techniques mais aussi de facteurs économiques et biologiques. Le jaugeage brut et la puissance motrice sont souvent des indicateurs approximatifs de la capacité de pêche. D'autres éléments importants entrent en ligne de compte : le temps passé

en mer, le nombre d'appâts utilisés ou la taille des filets. C'est ce qu'on appelle « l'effort de pêche ». Pour évaluer pleinement l'impact potentiel d'une flotte de pêche sur la ressource, il faut donc prendre en considération les multiples facteurs composant la capacité de pêche effective, ainsi que l'effort de pêche et le nombre de bateaux déployés en mer. Enfin, il est également nécessaire de tenir compte des caractéristiques de chaque écosystème et de leur fragilité.



©AFP/Reuters

COMMENT LA PFA S'EST MONDIALISÉE

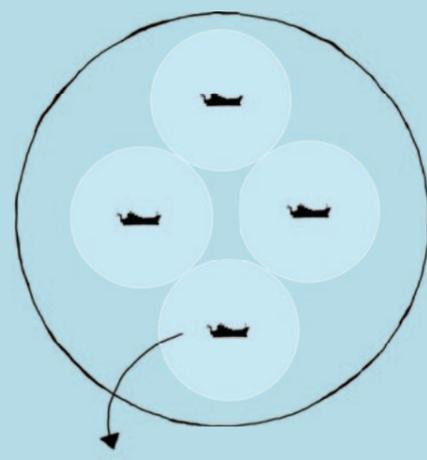
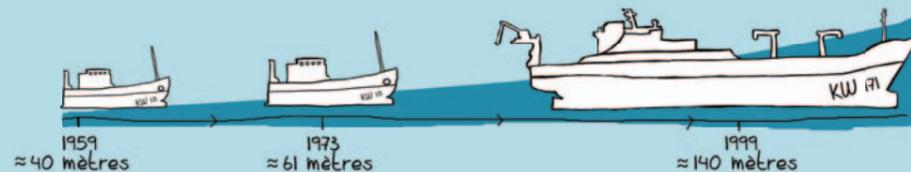
À l'origine, la flotte de la PFA était composée de bateaux néerlandais, affectés en mer du Nord à la pêche au hareng. Suite à l'interdiction de cette pêcherie dans la région entre 1977 et 1983, après que la surpêche eut entraîné l'effondrement du stock, les entreprises aujourd'hui représentées par la PFA ont commencé à s'orienter vers d'autres zones de pêche. Les progrès technologiques ont ouvert l'accès à de

nouvelles zones géographiques. Les installations de refroidissement, par exemple, ont été remplacées par des équipements de congélation, permettant aux bateaux de rester plus longtemps en mer et d'accéder à des zones autrefois inaccessibles. La menace d'un nouveau moratoire sur la pêcherie de hareng en 1995 a incité les chalutiers pélagiques à se délocaliser vers les eaux d'Afrique de l'Ouest, en Mauritanie puis au Maroc.

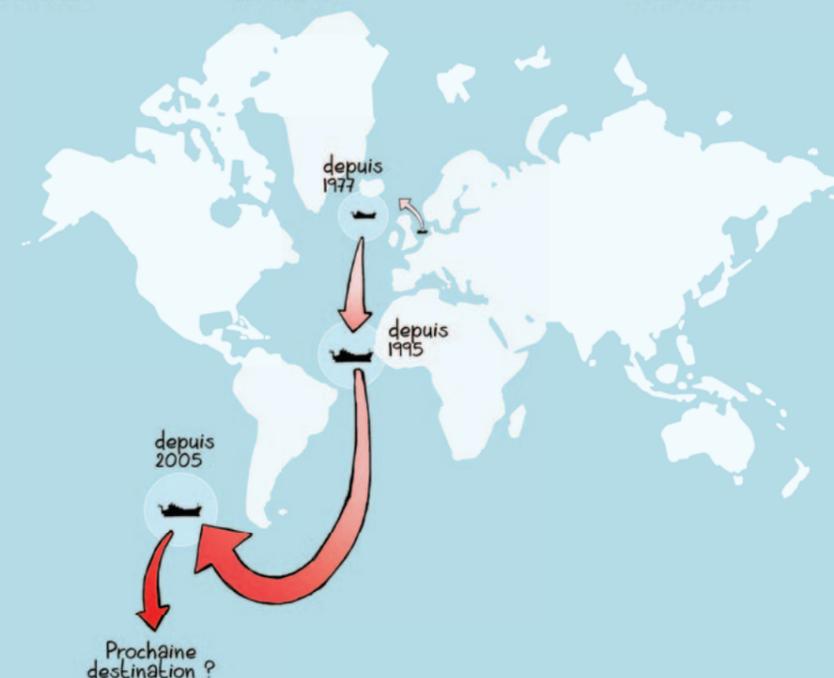
Au cours des 10 dernières années, plusieurs navires de la PFA battant pavillon hollandais ont été transférés à des filiales d'autres pays. Ils ont ainsi pu récupérer les quotas de pêche non utilisés de ces pays et engloutir leurs subventions. La majeure partie de la flotte de la PFA n'opère plus sous pavillon néerlandais mais allemand, lituanien, français, britannique et même péruvien, entre autres. Aujourd'hui, cette flotte réalise une partie considérable des ses captures en dehors des eaux communautaires, soi-disant pour maintenir sa rentabilité⁴⁴.

À partir de 2005, la PFA a étendu son territoire de pêche jusque dans le sud-est du Pacifique, au large des côtes du Chili. À cette époque, les pêcheries n'étaient pas réglementées dans cette région. En s'expatriant ainsi dès la première heure, la PFA a assis sa présence dans cette partie du monde pour y réaliser des prises record, avant la mise en place d'un système de gestion. Grâce à cette stratégie, la PFA s'est accaparé les ressources halieutiques du Pacifique, entraînant une accélération de la surexploitation⁴⁵.

L'EXPANSION DE LA FLOTTE DE LA PFA



Équipés de sonars et de satellites, les chalutiers peuvent repérer les bancs de poissons dans un rayon de 3 km. Ils travaillent en équipe pour passer au crible des zones de pêche aussi vastes que possible.



VOLER LES PLUS PAUVRES

COMMENT LA FLOTTE DE LA PFA PORTE PRÉJUDICE À L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉCIME LES STOCKS DE POISSONS D'AFRIQUE DE L'OUEST

Si la PFA engrange des bénéfices grâce aux prises effectuées à l'extérieur des eaux communautaires, rares sont les investissements réalisés en retour dans les régions concernées. En Afrique de l'Ouest, par exemple, la flotte de la PFA offre peu d'emplois sur ses navires à la population locale. Étant donné que les captures sont transformées directement à bord des navires, sans faire appel aux entreprises locales, la flotte de la PFA n'apporte pratiquement aucun avantage aux habitants du littoral⁴⁶. En vertu des accords de pêche, une partie des subventions versées par l'Europe au pays hôte en échange des droits d'accès doit être réinvestie au niveau local, dans le développement de pêcheries durables. Mais en pratique, ce principe n'est souvent que partiellement appliqué^{47, 48}.

Conformément à la législation internationale, l'Union européenne ne peut conclure un accord de pêche avec un pays tiers que si ce dernier dispose d'un stock halieutique excédentaire. Un pays ne peut donc céder ses droits de pêche que lorsque son propre secteur exploite les réserves locales en-dessous de la limite viable. Cette mesure est censée empêcher la surexploitation des stocks. Mais en réalité, les navires européens pêchent dans des eaux où les stocks sont déjà pleinement exploités ou surexploités.

Les flottes de la PFA, entre autres flottes, déciment les réserves halieutiques locales. Lorsque ses chalutiers ont débarqué pour la première fois en Afrique de l'Ouest, en Mauritanie en 1996, ils ciblaient la sardinelle. Ce stock est en déclin depuis 1999 et aujourd'hui, il est surexploité. Ensuite, les navires ont investi les eaux marocaines pour pêcher des espèces pélagiques, telles que la sardine ou le chinchard. À l'heure actuelle, presque toutes les espèces ciblées dans cette région sont pleinement exploitées ou surexploitées⁴⁹.

Les chalutiers de la PFA rejettent en mer environ 10 % des prises qu'ils réalisent au large de l'Afrique de

réalisées par les chalutiers pélagiques dépassent leur volume de prises d'espèces démersales ciblées⁵². Plus les navires s'approchent des côtes, plus le taux de prises accessoires augmente⁵³.

En raison de l'affaiblissement des stocks d'espèces démersales, les pêcheurs locaux se sont mis à pêcher des espèces pélagiques, accroissant la pression sur des stocks déjà surexploités et attisant la concurrence avec les flottes industrielles⁵⁴.

Par ailleurs, les espèces ciblées par les chalutiers pélagiques au large de l'Afrique de l'Ouest sont une source de nourriture essentielle pour les espèces de plus grande taille telles que les requins, les baleines ou les dauphins. La surpêche appauvrit les réserves de nourriture de ces espèces qui se trouvent en haut de la chaîne alimentaire. De plus, les grands prédateurs convoitent les mêmes bancs de poissons que les chalutiers pélagiques, et ils se retrouvent souvent pris au piège dans les filets. Ainsi, des milliers de tortues, de raies et de requins menacés ont été décimés par les chalutiers pélagiques européens⁵⁵.

Depuis 2006, on sait que ces prises accessoires d'espèces en voie de disparition atteignent des niveaux effrayants – et on connaît aussi les mesures qu'il faudrait prendre pour les faire cesser. Bien qu'au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, il soit obligatoire d'empêcher cette pêche dite « accidentelle », ni les Pays-Bas (où siège la PFA) ni aucun autre État membre n'a pris d'initiatives pour mettre fin à cette pratique dévastatrice.

l'Ouest⁵⁰. De nombreux chalutiers pêchent, transforment et stockent plus de 6 000 tonnes de poissons en une seule expédition. C'est pourquoi la quantité de rejet peut être considérable à chaque sortie en mer : près de 600 tonnes par chalutier fonctionnant à plein régime. Lorsque le niveau total de capture est élevé, les espèces pélagiques non directement ciblées sont rejetées à la mer lorsque leur quantité n'est pas suffisante pour que leur transformation soit rentable. De la même façon, si le volume total des prises est trop important et qu'elles ne peuvent être transformées dans des délais garantissant leur qualité, une partie des prises est rejetée à la mer⁵¹. Les chalutiers peuvent également capturer dans leurs filets des espèces non ciblées (« prises accessoires ») telles que le thon, le merlu ou la dorade. La plupart de ces poissons sont rejetés par-dessus bord, morts ou mourant.

Les espèces démersales, qui vivent près du fond océanique, sont également affectées par les activités des navires de la PFA, bien qu'elles ne soient pas toutes directement ciblées. D'après les évaluations officielles menées dans le cadre de l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc, il arrive que les prises accessoires d'espèces démersales



Tortue-luth capturée accidentellement par les filets d'un chalutier de la PFA, au large de la Mauritanie. Cette espèce, la plus grande des tortues, est en voie de disparition.

MERCI POUR TOUS CES POISSONS, ET À LA PROCHAINE !

COMMENT VOS IMPÔTS PERMETTENT À LA PFA DE SE MAINTENIR À FLOT

« On accorde trop d'attention aux intérêts économiques immédiats, et ceux-ci semblent trop souvent l'emporter sur les considérations environnementales. [...] Nous avons trop pêché. Nous avons jeté les poissons que nous ne voulions pas ou pour lesquels nous n'avions pas de quotas. Nous avons utilisé l'argent du contribuable pour construire des bateaux toujours plus gros. Résultat : 75 % de nos stocks de poisson sont aujourd'hui surexploités. » Maria Damanaki, Commissaire européenne pour les Affaires maritimes et la pêche⁵⁶

Les citoyens européens paient leur flotte surdimensionnée au prix fort. Les pratiques de pêche non durables et destructrices des navires européens coûtent au contribuable plusieurs milliards d'euros chaque année en perte de revenus potentiels et en exonérations fiscales. De plus, alors que la nécessité de contrôler les subventions préjudiciables fait largement consensus, le contribuable débourse près de 1,9 milliard d'euros chaque année au titre de subventions nationales et communautaires, alimentant ainsi la surcapacité et la surpêche⁵⁷.

Les entreprises de la PFA et leurs chalutiers-usines sont les destinataires d'une bonne partie de ces aides. Des analyses montrent que sans cette manne financière, leur bénéfice annuel consolidé de 54,7 millions d'euros serait réduit à néant, voire transformé en perte de 50,3 millions d'euros⁵⁸.

SOUTIEN DIRECT

Le contribuable a versé à la PFA au moins 21,2 millions d'euros pour financer

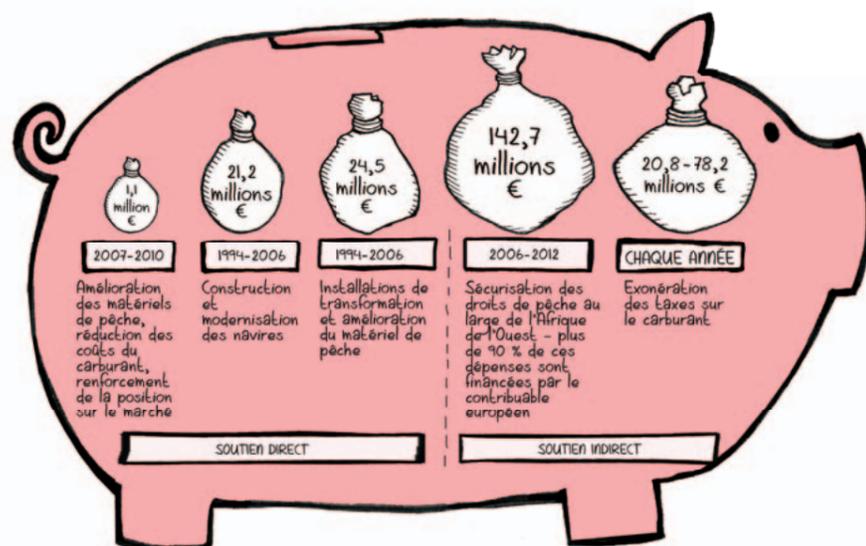
la construction et la modernisation de sa flotte entre 1994 et 2006, dont 14,2 millions ont été investis dans quatre navires qui, depuis ces cinq dernières années, pêchent au large de l'Afrique de l'Ouest. L'un de ces bateaux, le Helen Mary, a bénéficié d'une aide de 6,4 millions d'euros, soit la somme la plus importante accordée à un navire européen au cours de cette période⁵⁹. Ces investissements ont à coup sûr renforcé les capacités de pêche effective des navires, leur permettant de rester en mer pendant de plus longues périodes, plus loin des côtes et dans des conditions météorologiques adverses⁶⁰. Par ailleurs, la PFA a reçu 24,5 millions d'euros entre 1994 et 2006 pour ses équipements de transformation et améliorer ses engins de pêche, et 1,1 million supplémentaire entre 2007 et 2010 pour moderniser son matériel⁶¹. Toutes ces aides sont basées sur un cofinancement : l'Union européenne et les États membres concernés paient chacun une partie des subventions. Ainsi, l'Allemagne a contribué à hauteur de 85 % environ aux aides nationales apportées aux entreprises de la PFA⁶².

SOUTIEN INDIRECT

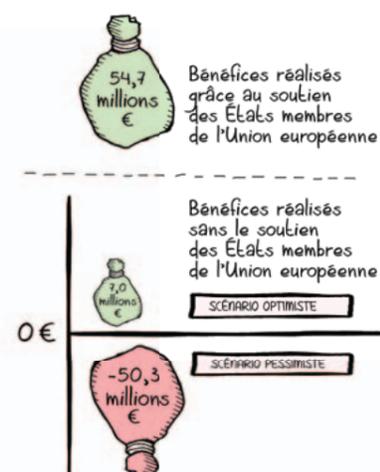
L'Union européenne aurait déboursé 142,7 millions d'euros pour sécuriser les droits de pêche des navires de la PFA dans les eaux marocaines et mauritaniennes, entre 2006 et 2012. Les entreprises de l'association, tout comme n'importe quelle autre entreprise européenne impliquée dans ces pêcheries, n'ont dû verser qu'une infime partie du montant total (entre 4,6 et 11,1 %). Pourtant, plus de 90 % des captures que la PFA réalise dans la région sont exportés dans des pays non membres de l'UE tels que la Chine, l'Égypte, le Nigéria ou la Thaïlande^{63,64}. En d'autres termes, le contribuable européen finance plus de 90 % des droits de pêche accordés à ces entreprises pour qu'elles continuent de surexploiter les eaux africaines et fournissent du poisson bon marché au reste du monde⁶⁵.

Les exonérations fiscales sur le carburant constituent sans doute la principale aide dont bénéficie le secteur de la pêche. Bien que l'Union européenne prélève depuis 2006 un impôt sur la plupart des produits énergétiques, les secteurs de la pêche et du transport maritime en sont exemptés, dynamisant la rentabilité à court terme de toutes les entreprises de pêche européennes, et en particulier des flottes industrielles comme la PFA. En effet, une étude chiffre à 78,2 millions par an les exonérations fiscales sur le carburant dont a bénéficié la flotte de l'association néerlandaise⁶⁶. De telles réductions de coûts encouragent les navires à pêcher pendant de plus longues périodes, ce qui accroît la pression qui pèse sur les stocks de poissons⁶⁷.

L'argent du contribuable et les entreprises de la PFA



Bénéfices annuels consolidés des entreprises de la PFA 2007-2009



REDONNONS LA SANTÉ À NOS OCÉANS

COMMENT SORTIR LA TÊTE DE L'EAU ?

« La crise que traverse le monde de la pêche peut être perçue comme une occasion de renouveler la structure et la gouvernance du secteur – en se démarquant du modèle des pêcheries industrielles, qui consomment beaucoup de carburant. »

Daniel Pauly, biologiste, in *Beyond Duplicity and Ignorance in Global Fisheries*⁶⁸

La Commissaire européenne chargée des affaires maritimes et de la pêche, Maria Damanaki, affirme que « davantage de poissons pourraient être pêchés si les captures étaient réduites⁶⁹ ». Ce constat paradoxal n'est pas moins vrai. Les ministres de la Pêche et le Parlement européen doivent entreprendre une réforme

en profondeur de la Politique commune des pêches (PCP) afin de garantir la reconstitution des stocks, d'empêcher la surpêche et de ramener la capacité de la flotte européenne à un niveau favorisant une pêche durable, conformément aux ambitions européennes de restaurer la santé des mers et des océans d'ici à 2020.

L'ÉCONOMIE VERTE VUE PAR LE PNUÉ

« En raison de la capacité de capture des navires industriels, sur les quatre millions de bateaux de pêche qui existent dans le monde entier, 160 000 navires pêchent la même quantité que les 3,34 millions restants [...] Si l'on veut atteindre des niveaux de pêche durables du point de vue économique, écologique et social, il est nécessaire de réduire considérablement la capacité excessive dont disposent aujourd'hui certains navires. Au vu des écarts qui existent entre la pêche artisanale et la pêche industrielle en matière de capacité de pêche, de potentiel de création d'emplois et de conséquences sur les moyens de subsistance, il semble qu'orienter l'effort de réduction sur les navires industriels pourrait diminuer les coûts socioéconomiques que fait peser la surcapacité sur la société. »

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), *Green Economy - Fisheries*, 2011⁷⁰

Greenpeace demande aux gouvernements des États membres et au Parlement européen de convenir de nouvelles règles pour la PCP en adoptant les objectifs suivants :

- réduire la surcapacité en démantelant les navires de pêche non durables, en commençant par les navires les plus destructeurs et les plus surdimensionnés, dont les chalutiers-usines opérant dans les eaux de pays en développement ;
- faire barrage au flot de subventions accordées aux méthodes de pêche non durables et destructrices, et investir l'argent public uniquement dans des mesures d'intérêt public, telles que la restauration et la préservation des stocks et de l'environnement marin, le contrôle et le suivi des activités, la collecte de données et la réalisation d'études scientifiques ;
- promouvoir des pêcheries équitables, durables et à faible impact et garantir le contrôle et le respect des dispositions en matière de pêche, autant de la part de la flotte opérant dans les eaux communautaires que de celle présente à l'étranger ;
- établir des quotas conformes aux recommandations scientifiques sur les captures durables ;
- fixer des objectifs de conservation visant à redonner la santé à nos océans, notamment en créant des réserves marines qui abritent des espèces protégées ;
- garantir une transparence totale dans le processus de prise de décisions et le financement des accords de pêche.

**GREENPEACE EST UNE ORGANISATION INDÉPENDANTE
DES ÉTATS, DES POUVOIRS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES.
ELLE AGIT SELON LES PRINCIPES DE NON-VIOLENCE
ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, EN RÉPONSE
À DES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES GLOBALES.**

**SON BUT EST DE DÉNONCER LES ATTEINTES
À L'ENVIRONNEMENT ET D'APPORTER DES SOLUTIONS
QUI CONTRIBUENT À LA PROTECTION DE LA PLANÈTE
ET À LA PROMOTION DE LA PAIX.**

**EN 40 ANS, GREENPEACE A OBTENU DES AVANCÉES
MAJEURES ET PÉRENNES.**

**ELLE EST SOUTENUE PAR TROIS MILLIONS D'ADHÉRENTS
À TRAVERS LE MONDE, DONT 150 000 EN FRANCE.**

RÉFÉRENCES

1. <http://www.cfp-reformwatch.eu/fr/2011/07/save-the-fish-to-save-the-fishermen/>
2. Greenpeace, dossier d'investigation n°1 : <http://bit.ly/q524sE>
3. Greenpeace, dossier d'investigation n°2 : <http://bit.ly/qbWR7k>
4. Commission européenne, *Étude sur la flotte externe de la communauté*, Contract FISH/2006/O2, Rapport final, janvier 2008 : http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/study_external_fleet/external_fleet_2008_fr.pdf
5. FAO, Département des pêches, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, 2010 : <http://www.fao.org/docrep/013/i1820f/i1820f00.htm>
6. Données : capacité de capture et de traitement de 250 tonnes / jour pour un chalutier de la PFA (fourchette basse des estimations) et prise pélagique annuelle de 19 000 tonnes pour une pirogue mauritanienne. Voir : Moody Marine Ltd, Public Certification Report for Pelagic Freezer-Trawler Association Mackerel Trawl Fishery, juillet 2009 : <http://www.pelagicfish.eu/nl/paginasamenstellingNIEUWS.asp?stamIDsamengesteldepagina=5&menuID=515>; D. J. Agnew, S. F. Walsley, F. Leotte, C. Barnes, C. White, S. Good, *West Africa Regional Fisheries Project - Estimation of the cost of illegal fishing in West Africa*, Final Report, MRAG, 2010. http://www.mrag.co.uk/Documents/Estimation_of_The_Cost_of_Illegal_Fishing_in_West_Africa_Final_Report_20100513.pdf
7. OCDE, Cohérence des politiques en matière de développement dans le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest, 2008 : http://www.oecd.org/document/45/0,3746,fr_2649_33901_40313837_1_1_1_1_00.html
8. Voir : http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_MR/fr et <http://www.pelagicfish.eu/nl/paginasamenstellingNIEUWS.asp?stamIDsamengesteldepagina=5&menuID=515>
9. Calculs bases sur : JaapJan Zeeberg, Ad Corten, Erik de Graaf, *Bycatch and release of pelagic megafauna in industrial trawler fisheries off Northwest Africa*, Fisheries Research 78, 2006.
10. Profundo, Direct and indirect EU support for the members of the Pelagic Freezer-Trawler Association (PFA), rapport commandé par Greenpeace Pays-Bas, novembre 2011 : <http://www.greenpeace.nl/rapportsubsidie/>
11. Id.
12. Commission des communautés européennes, *Libre vert, Réforme de la politique commune de la pêche*, 2009, p. 5 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0163:FIN:FR:PDF>
13. Règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche.
14. Voir : Greenpeace, dossier d'investigation n°1 : <http://bit.ly/q524sE>
15. M. Sissenwine et D. Symes, *Reflections on the Common Fisheries Policy*, rapport à la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE).
16. Voir par exemple la déclaration « L'échelle importe, la qualité compte. Garantir la durabilité à travers la réforme de la PCP », signée par 168 associations de pêcheurs artisanaux et ONG, dont Greenpeace.
17. D'après les données de la Commission européenne.
18. FAO, Les rejets des pêcheries maritimes mondiales – une mise à jour, FAO Document technique sur les pêches n°470, Kieran Kelleher, 2005, p. iv.
19. Seas at Risk, *Turning the tide for low-impact fisheries*, 2011 : <http://www.seas-at-risk.org/Images/TurningTheTideBrochure2011.pdf>
20. Natacha Carvalho, Gareth Edwards-Jones, Eduardo Isidro, « Defining scale in fisheries: small versus large-scale fishing operations in the Azores », in *Fisheries Research*, V. 109, n°2-3, Elsevier, 2011, pp. 360-369 ; Rashid Sumaila, Yajie Liu, Peter Tyedmers, « Small versus large-scale fishing operations in the North Atlantic », *Fisheries Centre Research Reports*, V. 9, n°5, p. 28.
21. World Fishing and Aquaculture, *Quota reduction will seriously impact pelagic freezer-trawler fleet*, 2008 : <http://www.worldfishing.net/news101/quota-reduction-will-seriously-impact-pelagic-freezer-trawler-fleet>
22. Commission européenne, *Reflections on further reform of the Common Fisheries Policy*, 2008 : http://www.cfp-reformwatch.eu/pdf/reflection_cfp_08_mid.pdf
23. Commission internal assessment of the CFP, Chapter 10: fleet capacity : <http://www.cfp-reformwatch.eu/2010/05/voluminous-cfp-diagnosis-report-now-available-at-cfp-reformwatch-eu/>
24. Commission européenne, *Reflections on further reform of the Common Fisheries Policy*, 2008 : http://www.cfp-reformwatch.eu/pdf/reflection_cfp_08_mid.pdf
25. Commission internal assessment of the CFP, Chapter 10: fleet capacity : <http://www.cfp-reformwatch.eu/2010/05/voluminous-cfp-diagnosis-report-now-available-at-cfp-reformwatch-eu/>
26. Greenpeace, *Surpêche : l'Europe doit changer de cap*, juillet 2011 : <http://www.greenpeace.org/eur-unit/en/Publications/2011/Surpêche-Europe-doit-changer-de-cap/>
27. Alder, J & Sumaila, R., « Western Africa: a fish basket of Europe past and present », in *Journal of Environment and Development* 13, 2004, pp. 156-178.
28. FAO, Département des pêches, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, 2010 : <http://www.fao.org/docrep/013/i1820f/i1820f00.htm>
29. D'après les chiffres figurant dans une évaluation interne de la Commission européenne sur la PCP. Voir : <http://www.cfp-reformwatch.eu/pdf/013.pdf>
30. Greenpeace African Voices tour 2011.
31. <http://wopzee.waarbenjij.nu/?page=message&id=3977639>
32. <http://wopzee.waarbenjij.nu/?page=message&id=3962089>
33. <http://www.pelagicfish.eu/nl/paginasamenstellingNIEUWS.asp?stamIDsamengesteldepagina=4&menuID=514>
34. Company structures, financing and costs of Dutch pelagic freezer-trawler companies, A research paper prepared for Stichting Greenpeace Nederland. Profundo May 2011.
35. <http://www.pelagicfish.eu/nl/paginasamenstellingNIEUWS.asp?stamIDsamengesteldepagina=15&menuID=528>
36. D'après les critères de durabilité de la "liste rouge" de Greenpeace (<http://www.greenpeace.org/belgium/PageFiles/16456/red-criteria-unsustainable-fisheries.pdf>) les pêcheries suivantes ne sont pas viables : allache (*Sardinella aurita*), stock FAO 34 (Mauritanie) ; chinchard d'Europe (*Trachurus trachurus*) stock FAO 34 (Afrique de l'Ouest) et stock FAO 27 (Atlantique nord-ouest, stock occidental) ; chinchard du Chili (*Trachurus murphyi*) dans le Pacifique.
37. EU Fleet Register On the Net : <http://ec.europa.eu/fisheries/fleet/index.cfm>
38. <http://www.pelagicfish.eu/nl/paginasamenstellingNIEUWS.asp?stamIDsamengesteldepagina=5&menuID=515>
39. http://www.seatrade.com/fileadmin/user_upload/Documents/PDF/Simply_Seatrade_1109.pdf
40. JaapJan Zeeberg, Ad Corten, Pablo Tjoe-Awie, Josep Cocab, Bambang Hamady, *Climate modulates the effects of Sardinella aurita fisheries off Northwest Africa*, août 2007.
41. MSC Public Certification Report for Pelagic Freezer-Trawler Association Mackerel Trawly Fishery, Client, Pelagic Freezer-Trawler Association Certification, Moody Marine Ltd, juillet. <http://www.pelagicfish.eu/nl/paginasamenstellingNIEUWS.asp?stamIDsamengesteldepagina=5&menuID=515>
42. Id.
43. L'interdiction totale de la pêche au hareng en mer du Nord a été décrétée en 1977. <http://www.fao.org/docrep/009/y5852f/y5852f03.htm#ch2.2>
44. Oceanic Development, *Étude sur la flotte externe de l'Union européenne*, rapport final, annexe A, Janvier 2008
45. Id.
46. <http://www.southpacificrfo.org/assets/PrepCon-2/Plenary/Greenpeace-Briefing.pdf>
47. V.M. Kaczynski, D.L. Fluharty, *European policies in West Africa: who benefits from fisheries agreements?*, 2002 : http://www.accordsdepeche.com/fichiers/docs/bibili_08/825.pdf
48. Swedish Society for Nature Conservation, *To draw the line - EU fisheries agreements in West Africa*, 2009 <http://www.naturskyddsforeningen.se/upload/Foreningsdokument/Rapporter/engelska/To%20draw%20the%20line.pdf>
49. <http://www.fao.org/docrep/014/i2237b/i2237b.pdf>
50. Fisheries Research, *An Investigation of seasonal and annual catches and discards of the Dutch pelagic-freezer trawlers in Mauritania, Northwest Africa*, RIVO 2005.
51. Fisheries Research, *An Investigation of seasonal and annual catches and discards of the Dutch pelagic-freezer trawlers in Mauritania, Northwest Africa*, RIVO 2005.
52. Minutes of the 4th Mixed Commission Agreement on Fishery Partnership between the Kingdom of Morocco and the European Community, Bruxelles, 1-3 avril 2009
53. JaapJan Zeeberg, Ad Corten, Pablo Tjoe-Awie, Josep Cocab, Bambang Hamady, *Climate modulates the effects of Sardinella aurita fisheries off Northwest Africa*, août 2007.
54. <http://www.smallplanet.gr/en/documentaries/chronologically/2010-2011/221-stealing-from-the-poor>
55. JaapJan Zeeberg, Ad Corten, Erik de Graaf, *Bycatch and release of pelagic megafauna in industrial trawler fisheries off Northwest Africa*, 2006.
56. http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/damanaki/headlines/speeches/2011/11/20111115_speech_en.htm
57. *Reforming EU subsidies. A joint NGO discussion paper and technical resource*, octobre 2011 : http://assets.ocean2012.eu/publication_documents/documents/167/original/Report_reform_fisheries_subsidies.pdf
58. Profundo, Direct and indirect EU support for the members of the Pelagic Freezer-Trawler Association (PFA), rapport commandé par Greenpeace Pays-Bas, novembre 2011 : <http://www.greenpeace.nl/rapportsubsidie/>
59. Id.
60. Cappell, R., T. Huntington et G. Macfadyen, FIGF 2000-2006 Shadow Evaluation, Report to the Pew Environment Group, 22 mars 2010 : http://www.pewtrusts.org/uploadedFiles/wwwpewtrustsorg/Reports/Protecting_ocean_life/FIGF-evaluation.pdf
61. Profundo, Direct and indirect EU support for the members of the Pelagic Freezer-Trawler Association (PFA), rapport commandé par Greenpeace Pays-Bas, novembre 2011 : <http://www.greenpeace.nl/rapportsubsidie/>
62. Id.
63. Visserijnieuws magazine, n°50, 2010.
64. Lettre de la PFA au parlement néerlandais, avril 2011.
65. Profundo, Direct and indirect EU support for the members of the Pelagic Freezer-Trawler Association (PFA), rapport commandé par Greenpeace Pays-Bas, novembre 2011 : <http://www.greenpeace.nl/rapportsubsidie/>
66. Id.
67. Johanna Jacomina Heymans, Steven Mackinson, Usif Rashid Sumaila, Andrew Dyck, Alyson Little, *The Impact of Subsidies on the Ecological Sustainability and Value Profits from North Sea Fisheries*, 26 mai 2011
68. Daniel Pauly, 2009 : <http://scientiamarina.revistas.csic.es/index.php/scientiamarina/article/view/1055/1098>
69. <http://www.cfp-reformwatch.eu/fr/2010/11/commission-publishes-proposals-for-2011-eu-fish-catches/>
70. http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/3.0_Fisheries.pdf

